

**NON AUX SANCTIONS « INJUSTES ET INEQUITABLES »**

**MAP 3 pour un simple oubli du gilet, SUD Rail prend ses responsabilités !**

Vous le savez tous, il y a quelques semaines 2 ADC de Lyon Scaronne ont été photographiés à leur insu car ils ne portaient pas de gilet au technicentre de Lyon Gerland.

Ces photos ont servi à monter un rapport à charge contre eux et à infliger une sanction démesurée au vu des faits !

Aujourd'hui la direction inflige MAP 3 (mise à pied) à chacun d'eux! Soit un peu plus de 450€ de retenue sur salaire, après une année difficile pour les finances des ADC du fait du COVID-19.

**Pourtant ces agents n'ont ni dossier disciplinaire ni antécédents quelconques !!!**

Malgré l'entretien préalable à sanction où notre délégation est intervenue et une DCI SUD/CGT, la direction reste inflexible.

Au même moment, la direction de notre établissement se permet le luxe de montrer notre PDG sans gilet sur le site du jardin à Paris Bercy ??

Il est pourtant certain que celui-ci ne subira ni demande d'explication ni sanction. Où est le message Tous SNCF ? Le procès « juste et équitable » évoqué dans ce programme ?

Des faits similaires ont été traités sur d'autres établissements, mais les sanctions infligées sont très loin d'atteindre celles retenues sur notre établissement. Où est encore une fois le « juste et équitable » tant vanté par notre direction ?

SUD-Rail a donc transmis une lettre de recours à MR FARANDOU, comme par hasard, elle est restée lettre morte.

Certains de nos dirigeants d'UP ou DPX trouvent la sanction démesurée, mais notre direction n'en a que faire et reste sur sa position du tout répressif.

Nous ne reviendrons pas sur les agissements du délateur qui lui n'est pas inquiété alors qu'il n'a pas respecté les fondements de sa formation « Dupont de Nemours » qui lui impose d'aller aviser, une fois en sécurité, l'ADC de son erreur!

SUD Rail aurait aimé avoir une adhésion de tous les syndicats mais cela n'a malheureusement pu se faire.

**Devant une telle ineptie et surtout devant un tel mépris de la part de notre direction, SUD-Rail prend ses responsabilités et pose un préavis pour le week-end de pentecôte, à savoir du vendredi 21 mai 2021 à 00h01 jusqu'au mardi 25 mai 2021 à 23H59.**

**Alors aujourd'hui 2 questions se posent :**

- 1) je reste sans réaction mais je risque gros à chaque événement.
- 2) je pose ma DII pour garantir une sanction « juste et équitable » comme le préconise la direction.

**Et pour finir la suivante: Et si, demain, c'était moi ?**

**Nous vous demandons donc de POSER VOTRE D2I**

**LA DÉLÉGATION SUD Rail.**

